

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

*La Secrétaire d'État auprès du ministre d'État
ministre de la transition écologique et solidaire*

Paris, le 18 JUIN 2019

Monsieur le Commissaire Général, *Gilles*

Le Plan Biodiversité a été présenté le 4 juillet 2018, à l'issue d'un premier comité interministériel spécifique en présence du Premier ministre. Il traduit une mobilisation sans précédent du Gouvernement et des acteurs pour restaurer et maintenir la biodiversité. Outre les mesures d'ordre national, l'ambition de ce plan est également de définir un cadre européen et international en vue de l'échéance de la convention des Nations Unies sur la diversité biologique qui se tiendra en Chine en 2020 et, ainsi, créer une dynamique comparable à celle engagée en 2015 sur le changement climatique.

Le sujet de l'empreinte biodiversité des entreprises et de sa qualification a été identifié comme un enjeu important de ce plan, notamment dans les dispositions de sa mesure 30 : « *Dès 2018, nous lancerons des travaux pour inciter les entreprises à qualifier leur empreinte biodiversité. Dans ce cadre, nous soutiendrons les travaux visant à définir un indicateur d'impact sur la biodiversité comparable à la tonne de CO2 pour l'impact climatique. Quand cette empreinte biodiversité sera qualifiée, nous généraliserons son utilisation et nous porterons au niveau européen la publication obligatoire de cet indicateur dans le cadre de la révision [de la directive] RSE prévue en 2020. La plateforme française pour la RSE sera mobilisée dès 2018 pour faire des propositions dans cette perspective.* ».

Je vous demande donc de faire étudier par la Plateforme RSE le reporting extra-financier en matière de biodiversité actuellement réalisé par les entreprises en France. Ce reporting est obligatoire lorsque le risque associé est considéré comme « pertinent » (article R.225-105 du code de commerce). Il n'est donc publié que par les entreprises qui, au terme d'une première analyse, identifient la biodiversité comme un enjeu important pour elles. Dès lors, je vous demande de dresser un recensement des entreprises qui procèdent effectivement à ce reporting. Je vous demande également, parmi celles-ci, d'étudier la qualité de leur reporting et de faire un inventaire de « bonnes pratiques » qui pourraient servir de modèle. Votre analyse permettra de mesurer le degré de prise de conscience des acteurs concernant cette problématique.

Monsieur Gilles de MARGERIE
Commissaire général de France Stratégie
20, avenue de Ségur
TSA 90725
75334 PARIS cedex 07

Cette analyse de bonnes pratiques passera en outre par un retour d'expérience sur les méthodes et indicateurs utilisés. La question de la métrique est un enjeu essentiel en matière de biodiversité. En effet, les entreprises qui souhaitent réduire leur empreinte ont besoin de se définir des objectifs et de mesurer leur progression. A l'inverse, certaines entreprises n'ont pas conscience de leur impact sur la biodiversité, notamment faute de mesures fiables. Vos travaux feront un état des lieux des indicateurs utilisés, qu'il s'agisse d'indicateurs composites adoptés aujourd'hui par des grands groupes, ou d'indicateurs plus rudimentaires mais parfois également plus compréhensibles par le grand public (impact sur la déforestation, les pesticides, le plastique, l'artificialisation, etc.). Sur la base du retour d'expérience des entreprises, mais également des auditions que vous pourrez mener, vous ferez des recommandations parmi ces indicateurs afin d'identifier ceux qui sont pertinents, robustes et efficaces pour les entreprises.

Vous pourrez utilement pour les besoins de vos travaux procéder à l'audition de la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB), qui œuvre, dans le cadre d'une enquête, à l'évaluation des outils de mesure de la biodiversité.

Vous attacherez un soin particulier à l'analyse de l'état des lieux des 4 filières identifiées comme prioritaires par l'action 31 du plan biodiversité (bâtiments et matériaux, agro-alimentaire, énergie, chimie) que nous devons accompagner « afin qu'elles réduisent significativement leur empreinte biodiversité sur toute la chaîne de production et d'approvisionnement ».

Vous porterez également une attention particulière à la déforestation importée, conformément à la mesure 11-1 de la Stratégie nationale contre la Déforestation importée : « Mesure 11-1 : développer un axe « déforestation importée » dans le cadre de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Au niveau national, il s'agira de sensibiliser les entreprises à intégrer dans leurs démarches et rapportage RSE, un axe de lutte contre la déforestation. Elles seront notamment encouragées à prendre des engagements « zéro déforestation brute ». Il s'agira aussi de développer des indicateurs partagés et spécifiques aux approvisionnements « zéro déforestation ». Ce travail sur les indicateurs sera mené au niveau de la plateforme française pour la RSE en lien avec l'élaboration d'un indicateur d'impact sur la biodiversité (cf. action 30 du plan Biodiversité). »

Ce travail viendra enrichir la réflexion plus générale sur la manière dont la préservation et la restauration de l'environnement sont prises en compte dans les stratégies RSE des entreprises au regard des thématiques majeures que sont la gestion durable des ressources.

Je souhaite que cette étude me soit remise dans un délai de six mois. Je sais pouvoir compter sur les compétences et l'implication de la Plateforme RSE pour mener à bien cette mission.

Je vous remercie par avance pour votre implication dans ces travaux et vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Général, l'expression de toute ma considération.

B. à T. S.



Emmanuelle WARGON